



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 67605

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention M. le ministre délégué à la santé sur la multiplication des cas d'hépatite C. Plus de 600 000 personnes sont infectées par l'hépatite C ou VHC. C'est la pathologie post-transfusionnelle qui est la plus fréquente avec près de 90 % des personnes contaminées. Les recommandations médicamenteuses reposent actuellement sur l'association de l'interféron et la ribavirine. Aujourd'hui, l'insuffisance des moyens mis en oeuvre pour la prévention de la transmission et le dépistage de l'hépatite C inquiète les professionnels de la santé. Les toxicomanes et les patients contaminés par transfusion pour qui les traitements sont malheureusement moins efficaces sont particulièrement touchés par ce virus notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis. Souhaitant la mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes de l'hépatite C dans le cadre de la future loi sur l'aléa médical, il lui demande s'il envisage de faire publier le bilan du programme de lutte nationale contre l'hépatite C. Il souhaite également obtenir des informations sur le fonctionnement du comité de suivi chargé de mettre en place et d'évaluer ce programme.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67605

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5905